458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 458

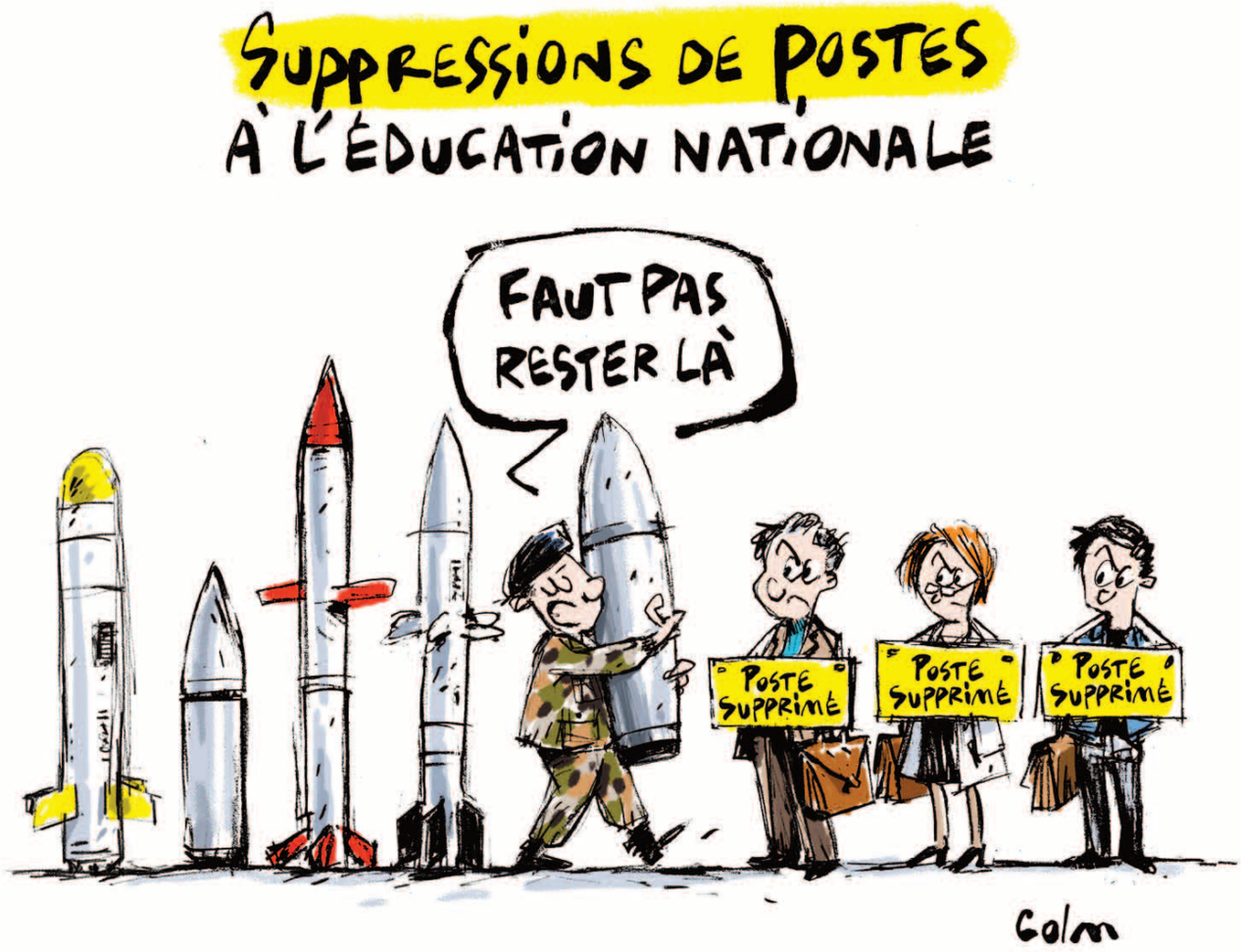
février 2026

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1er degré - Force Ouvrière

Budget Macron-Lecornu : un carnage pour l'Ecole publique !

Organisons la résistance !



458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 2

Actualités fédérales

Non à la marche à la guerre !

La FNEC FP-FO était présente au rassemblement lundi 26 janvier à Paris, initié par FO ESR (FO enseignement supérieur et recherche) contre la venue du chef d'état major des armées, le général Mandon, selon lequel il faut que le pays soit *« prêt à accepter de perdre ses enfants, de souffrir économiquement »*, comme conférencier à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Face à la tenue du rassemblement, qui a été rejoint par de nombreuses organisations, le général Mandon a finalement renoncé à sa venue.

Le rassemblement a néanmoins été maintenu pour rappeler notre opposition à la guerre et à la militarisation de la jeunesse. Vous trouverez ci-dessous l'intervention du secrétaire général de la FNEC FP-FO :

Chers camarades,
la venue du général Mandon à la Sorbonne n'a rien à voir avec une conférence universitaire mais elle a tout à voir avec de la propagande belliciste.

Elle s'inscrit dans un contexte international d'escalade guerrière qui ne cesse de s'accélérer et qui prend des proportions de plus en plus incontrôlables.

Malheureusement, le président Macron et ses gouvernements contribuent activement à cette escalade, au sein notamment de l'OTAN et de l'Union Européenne, sous l'injonction du président Trump :
- en livrant des armes à l'Ukraine, en livrant des armes et des composants militaires à l'État israélien, se rendant ainsi complices de l'extermination du peuple palestinien,
- en donnant la priorité aujourd'hui au budget de la Défense, qui bénéficie d'une augmentation de près de 7 milliards d'euros supplémentaires alors que tous les autres budgets et tous les autres besoins de la population en matière de services publics (à commencer par la Santé et l'Éducation) subissent des coupes sombres de plusieurs milliards d'euros.

Cela se traduit également, à l'Éducation nationale et dans l'ESR, par la mise en œuvre coordonnée de toute une série de mesures faisant système, en vue de transformer l'école en antichambre du recrutement militaire :
- développement des « classes défense et sécurité globale » (+25% en 2025)
- publication du guide « Acculturer les jeunes à la défense » incitant à utiliser les stages en entreprise, du collège au lycée et lycée professionnel, pour multiplier les contacts entre élèves, militaires, et policiers
- ajustement du calendrier du nouveau Service militaire à celui de Parcoursup pour pousser les dizaines de milliers de jeunes sans affectation dans le supérieur dans les bras de l'armée…

Ils vont même jusqu'à distribuer des livres de coloriages « Ma première cérémonie militaire » auprès des plus jeunes élèves, une brochure financée elle-aussi par les fabricants d'armes.

Vous avez entendu qu'en France, certains, comme Arno Klarsfeld, parlent d'organiser de grandes rafles comme aux Etats-Unis. D'autres se prononcent pour une police de l'immigration. Oui mais aux Etats-Unis, la population et les travailleurs résistent et s'organisent contre les raids des escadrons de la mort de Trump. Ils s'organisent contre cette Gestapo qui vient chercher les mômes jusque dans les écoles, les universités. Si la situation n'est pas tout à fait la même en France – pas encore – il est encore temps de nous organiser pour refuser l'entrée de la police et des militaires dans nos écoles, dans nos lycées !


Paris

La FNEC FP-FO se tiendra aux côtés des personnels et des parents d'élèves pour l'abandon des classes défense… Elle se tiendra aux côtés des lycéens et des étudiants qui refusent de devenir de la chair à canon et qui veulent tout simplement pouvoir étudier.

L'urgence, c'est de donner les moyens pour l'Ecole, pour les Universités. C'est l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires. C'est aussi le combat contre le projet de loi Yadan, une loi liberticide qui vise clairement à réprimer le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, et à faire taire toute voix exigeant l'arrêt du génocide en cours.

La FNEC FP-FO mettra tous ses moyens à disposition pour organiser ensemble cette mobilisation et déclencher la grève partout où il faudra pour nos revendications et la défense des libertés !
A bas la conscription !
Les militaires hors de nos écoles !
Le général Mandon ne sera pas le bienvenu à la Sorbonne, ni aujourd'hui, ni demain !

Notre commission Exécutive a d'ailleurs décidé de répondre favorablement à l'invitation des organisations ouvrières anglaises au meeting international contre la guerre à Londres le 20 juin 2026, et de s'engager pleinement dans la préparation de ce meeting international. Elle invite tous ses syndicats à y participer. ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 3

Edito

Postes, inclusion... La mobilisation est engagée !



Frédéric VOLLE
Secrétaire général du SNUDI-FO

L'Education nationale est loin d'être épargnée par le véritable « musée des horreurs » que constitue le budget Lecornu imposé avec l'article 49-3 : pas moins de 3 256 suppressions de postes sont annoncées dont 1 891 dans les écoles publiques, quatre fois plus que l'année dernière !

L'avalanche de fermetures de classes qui se prépare sera aggravée par la décision ministérielle de réserver 1 000 postes pour généraliser les pôles d'appui à la scolarité (PAS), dispositifs visant à contourner les notifications MDPH et à remettre en cause les droits des élèves à besoins particuliers. 1 000 postes réservés qui occasionneront donc autant de fermetures de classes supplémentaires !

Suppressions de postes, inclusion scolaire systématique... tout est lié ! L'heure est à la mobilisation ! D'ailleurs d'ores et déjà, vous le lirez dans ce journal, les grèves se multiplient en défense des revendications.

Organisons la résistance avec les personnels, les parents d'élèves et tous ceux qui défendent l'Ecole publique !

Les projets d'ouvertures et de fermetures de classes seront communiqués par les IA-DASEN au lendemain des élections municipales, pour éviter que des candidats s'expriment contre cette hécatombe. Sans commentaire...

Cela n'empêchera pas la mobilisation ! Déjà l'année dernière, les 470 suppressions de postes et les fermetures de classes qui en découlaient avaient provoqué une résistance inédite des personnels, des parents délèves, des élus locaux qui, par la grève, par les blocages d'école, par les rassemblements avaient exprimé leur rejet des fermetures de classes et avaient souvent contraint les IA-DASEN à reculer.

Les personnels et les parents d'élèves s'étaient parfois regroupés en comités, en collectifs, pour défendre toutes les classes. Le SNUDI-FO y avait pris toute sa place !

Gageons que cette résistance s'exprimera de manière encore plus intense cette année ! D'ores et déjà, dans les réunions publiques, dans les réunions syndicales, dans les stages syndicaux, dans les tournées d'écoles, les syndicats départementaux du SNUDI-FO se préparent à défendre toutes les classes, aux côtés de tous ceux qui voudront se battre pour l'Ecole publique !

L'argent pour l'Ecole publique, pas pour la guerre !

Si le budget Lecornu s'attaque frontalement à l'Ecole publique et plus largement à tous les services publics, il fait la part belle à la guerre en augmentant de près de 7 milliards le budget militaire. Ces orientations budgétaires sont annoncées dans un contexte international particulièrement inquiétant, avec la guerre qui se poursuit en Ukraine, le génocide du peuple palestinien qui est toujours en cours, avec des déclarations plus inquiétantes et bellicistes les unes que les autres.

Le général Mandon, chef d'état major des armées, ne nous invite-t-il pas dans un discours validé par le président Macron à nous préparer à *« perdre nos enfants »* ?

Hors de question pour un syndicat digne de ce nom d'accepter cette marche à la guerre, qui s'oppose frontalement à la satisfaction des revendications ! C'est pourquoi, avec sa fédération, et au côté de tous ceux qui voudront, le SNUDI-FO continuera à se mobiliser pour la paix.

C'est le sens de notre participation au meeting international contre la guerre qui se tiendra le 20 juin prochain à Londres. ■

sommaire

page 2 - Actualités fédérales
page 3 - Édito
pages 4 & 5 - Echos des départements
page 6 & 7 - Remplacement
pages 8 & 9 - Suppressions de postes
pages 10 - AESH
page 11 - Direction
page 12 & 13 - PSC
page 14 & 15 - Congrès
page 16 - Education prioritaire

L'ÉCOLE Syndicaliste SNUDI FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédactrice en chef :
Virginie ALVAREZ

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 4

Echos des départements

Essonne

Inclusion systématique : grève massive dans une école

Les 19 et 20 janvier, les personnels de l'école Saint-Exupéry de Savigny-sur-Orge, PE et AESH, se sont mis massivement en grève pour dénoncer la maltraitance institutionnalisée des élèves en situation de handicap et des personnels qui les accompagnent, enseignants et AESH.

Le 20 janvier, ils se sont réunis devant leur circonscription et ont exigé d'être reçus pour porter leurs revendications, accompagnés et soutenus par le SNUDI-FO.

L'IEN et le DAASEN les ont reçus mais n'ont apporté aucune réponse satisfaisante, se contentant de se cacher derrière l'ARS qui, en Essonne comme partout, n'ouvre pas les places nécessaires dans les structures spécialisées. Or, l'Éducation nationale non plus n'ouvre pas les classes nécessaires…

Les collègues toujours insatisfaits ont décidé avec le SNUDI-FO 91, d'organiser un rassemblement devant la DSDEN le mercredi 28 janvier. Ils ont été rejoints par des délégations de plusieurs écoles de l'Essonne.

Les collègues ont été reçus par la DASEN adjointe en charge de l'école inclusive. Ils ont obtenu que l'affectation d'un second élève soit considérée comme urgente et la garantie que l'AESH nommé reste en poste sur l'école.



Savigny-sur-Orge

Mais, pendant que l'Education nationale et l'ARS se renvoient la balle, ils laissent sur le carreau des milliers d'enfants, qui relèvent des classes ordinaires ou des structures spécialisées. Près de 1 100 élèves sont en attente de places dans le spécialisé rien qu'en Essonne. C'est insupportable !

Et cela laisse entrevoir la future dégradation de la situation dans nos écoles (qui est déjà désastreuse) quand les PAS se mettront en place à la rentrée prochaine en Essonne puisque qu'ils seront co-gérés par l'Éducation nationale et les ARS ! Alors plus que jamais, exigeons l'arrêt de l'Acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et des PAS ! ■

Ille-et-Vilaine

Inclusion, postes : grève intersyndicale

Mardi 27 janvier, les organisations syndicales SNUDI-FO 35, FSU-SNUIPP 35, SE-UNSA 35, SUD Education 35, CGT Educ'Action 35, CFDT 35 avec la FCPE 35 appelaient à la grève pour exiger : *« - Le respect des notifications de la MDPH et recrutement d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins, le recrutement d'AESH, l'augmentation du nombre de prises en charge au sein de dispositifs spécialisés, renforcement des RASED - Une dotation à la hauteur des besoins pour la future carte scolaire, prenant en compte les difficultés spécifiques du département (taux d'encadrement parmi les plus faibles nationalement). Cela passe par une opposition à toute suppression d'emplois d'enseignant·es dans les écoles du département 35 »*

Dans leur communiqué, les organisations indiquaient, *« En Bretagne, et plus particulièrement dans notre département, le constat est alarmant : élèves non accompagné·es faute d'AESH ou en attente d'IME/ITEP, classes surchargées, augmentation du nombre d'élèves présentant de grandes difficultés, troubles du comportement ou d'autres besoins particuliers, violences voire agressions verbales et physiques.»*

Ce mardi 27 janvier, environ 300 enseignants, AESH, agents territoriaux et parents d'élèves étaient réunis devant le Rectorat à


Rennes

Rennes. De nombreuses écoles du département étaient mobilisées, certaines étant fermées pour dénoncer l'hypocrisie de la politique de l'école inclusive et son impact sur les conditions de travail et la santé des personnels dans notre département.

Une AG s'est tenue à la suite du rassemblement réunissant une cinquantaine de personnels et de parents d'élèves pour discuter de la suite de la mobilisation (grève, actions coups de poing devant l'ARS, rédaction des revendications dans chaque école dressant la liste des moyens exigés et leur remontée aux syndicats ainsi que leur médiatisation...) ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 5

Echos des départements

Guadeloupe

Grève générale de l'Education mardi 3 février !

Mardi 3 février les organisations syndicales de Guadeloupe FNEC FP-FO, FSU, SNCL-FAEN, SEP-CGTG, SPEG et UNSA appelaient à la grève générale de l'Education pour exiger :
- l'abrogation des dispositions du décret qui remet en cause la majoration des personnels des départements et régions d'Outre-mer en cas de congé longue maladie ;
- des moyens immédiats pour l'école en Guadeloupe alors que 88 suppressions de postes sont prévues à la rentrée 2026 par le budget Lecornu (14 dans le 1er degré et 74 dans le 2nd degré).

Cet appel était également relayé en Martinique par la FNEC FP-FO, la FSU et l'UNSA.

Les incidences découlant de l'application du décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé concernant la réduction de l'indemnité de vie chère pour les agents en arrêt maladie et notamment en CLM (congé longue maladie) sont inacceptables.

Les personnels des départements et régions d'Outre-mer subissent une double peine : la majoration de traitement partiellement amputée, entraîne une baisse brutale de salaire, alors même que le coût de la vie reste structurellement plus élevé.


Les Abymes

500 à 600 personnels étaient rassemblés ce mardi 3 février devant le rectorat de Guadeloupe, la mobilisation étant très suivie, notamment dans le 1er degré où de nombreuses écoles étaient fermées.

La FNEC FP-FO, avec l'intersyndicale, a été reçue par le recteur et a réaffirmé ses exigences de maintien des 40% de majoration de traitement en cas de congé longue maladie et d'annulation des 88 suppressions de postes en Guadeloupe prévues par le budget Lecornu.

Les personnels de l'Education nationale restent déterminés et cette journée appelle des suites, y compris en élargissant le mouvement à l'ensemble de la Fonction publique. ■

Académie de Montpellier

Rassemblement contre le budget de guerre de la présidente Delga

Samedi 31 janvier, 350 manifestants se sont dirigés vers le conseil régional à l'appel d'une trentaine d'organisations associatives, syndicales et politiques, dont la Libre Pensée, Attac, la FNEC FP FO du Gard et le SNUDI FO de l'Hérault, pour exiger l'annulation des 200 millions d'argent public donnés aux industries d'armement en Occitanie, contre la marche à la guerre et contre le génocide des Palestiniens.

En faisant voter 200 millions pour le programme « Rearm Europe », la région et sa présidente Carole Delga contribuent à cette politique de marche à la guerre.

200 millions pour les industries d'armement, alors que les lycées publics manquent de tout, que l'Ecole et les services publics sont exsangues. Il est prévu de supprimer encore 4 000 postes d'enseignants, dont 1 891 dans le 1er degré, donc de fermer des dizaines de milliers de classes.

La FNEC FP-FO de l'académie de Montpellier a adressé un courrier à la présidente de Région, lui rappelant que d'autres choix budgétaires sont urgents et nécessaires notamment pour les lycées professionnels et les autres lycées publics. Nous demandons l'annulation de cette enveloppe de 200 millions et leur réaffectation en faveur de l'Education.



Montpellier

Nous sommes aux côtés des personnels, des parents et des élèves, pour faire valoir toutes nos revendications et décider des initiatives pour les satisfaire et notamment pour la création des postes nécessaires, contre la militarisation de la jeunesse !

Annulation des 200 millions pour l'armement !
Annulation des 4000 suppressions de postes !
L'argent public pour l'instruction, pas pour la destruction ! ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 6

Remplacement

Fusion des différents types de remplaçants :

Depuis plusieurs mois, dans certains départements, les mobilisations se multiplient contre la fusion des différents types de remplaçants, les rattachant bien souvent à une zone départementale unique : parfois ce sont les ZIL et les brigades qui fusionneraient, d'autres fois, ce sont les remplaçants REP+ qui devraient disparaître, ailleurs les remplaçants dédiés aux décharges de direction seraient supprimés.



Beauvais

Dans le **Rhône**, informé de la volonté de l'inspecteur d'académie de fusion des brigades départementale avec les brigades REP+, le SNUDI-FO a pris l'initiative d'un rassemblement mercredi 3 décembre pour l'abandon de ce projet qui remet en cause les conditions de travail des remplaçants et menace l'existence des 18 demi-journées libérées en REP+. Malgré ce rassemblement, auquel les autres organisations syndicales n'ont pas souhaité se joindre, l'inspecteur d'académie a maintenu son projet. Pire il annonce que les brigades ne dépendraient plus d'une circonscription mais d'une zone correspondant à un tiers du département !

Face à ces projets inacceptables, le SNUDI-FO 69 a réuni le 20 janvier une quarantaine de remplaçants qui ont décidé eux-mêmes la grève jeudi 5 février. Les organisations syndicales FSU-SNUipp, CGT et SUD ont fini par rejoindre cet appel à la grève sur les revendications :
- Abandon du projet de l'inspecteur d'académie, maintien de l'existence des brigades REP+ et maintien du rattachement des remplaçants à une circonscription !
- Arrêt des suppressions de postes et création des postes nécessaires, notamment de remplaçants !

En **Gironde**, le 14 novembre 2025, informés par le SNUDI-FO 33 du projet de fusion des différents types de remplaçants pour la rentrée 2026, 58 remplaçants réunis en réunion syndicale à Bordeaux, décident de se mettre en grève dès le 1er décembre pour refuser ce projet !

Après un premier jour de grève et de rassemblement le 1er décembre, les enseignants de Gironde maintiennent le rapport de force depuis maintenant deux mois. Lundi 2 février, ils étaient encore nombreux pour le 14ème rassemblement. Pendant 2 mois, les enseignants avec l'intersyndicale SNUDI-FO, CGT, SUD et CNT ont multiplié les jours de grèves et de mobilisations : ils ont maintenu un piquet de grève devant la DSDEN pendant une semaine en continu, ils se sont rassemblés devant les bureaux des circonscriptions, une pétition intersyndicale a déjà réuni plus de 1 500 signatures…

Les annonces du projet de carte scolaire 2026 n'ont fait qu'amplifier la colère des enseignants qui ont décidé de reconduire la grève à partir du jeudi 26 février avec comme revendications :
- l'annulation de toutes les suppressions de postes !
- la création de tous les postes nécessaires !
- l'abandon des PAS et des PIAL !
- l'annulation de la fusion ZIL /BD et le maintien de toutes les spécificités du remplacement !
- l'arrêt de la militarisation de l'école, l'abandon des « classes défense » !

En **Moselle**, le SNUDI-FO 57 a organisé le mercredi 15 novembre une RIS en visio avec une centaine de collègues, adopté une motion et lancé une pétition qui a récolté 326 signatures. Il a ensuite été à l'initiative d'une intersyndicale avec la FSU-SNUipp et le SE-UNSA qui a abouti à un premier rassemblement devant la DSDEN le mercredi 3 décembre, avec audience chez le DASEN. En l'absence de réponses satisfaisantes, une alerte sociale a été déposée puis un appel à la grève SNUDI-FO et FSU-SNUipp a été lancé pour le 15 janvier. Une centaine de collègues étaient présents à cette occasion devant la DSDEN, en présence des médias locaux.

Dans l'**Oise**, le projet de fusion des brigades a déclenché une riposte immédiate : dès fin novembre, 70 collègues réunis par FO ont voté un refus unanime. Face au mépris de l'administration lors des groupes de travail (GT), l'intersyndicale a lancé une semaine de grève à la rentrée de janvier, marquée par une AG de 60 collègues déterminés malgré la neige.

Le 26 janvier, ils étaient 80 devant la DSDEN pour exiger le retrait du projet. Le second GT n'ayant rien apporté, la colère reste intacte et les collègues sont prêts à reconduire la grève pour faire plier l'administration. Une nouvelle AG se tient le mardi 3 février pour discuter de la suite.

Dans la **Marne**, le SNUDI-FO 51 se mobilise avec les personnels dès l'annonce du projet de « vivier unique » de remplaçants par l' IA-DASEN : RIS remplaçants le 19 novembre, motion largement diffusée et signée contre la fusion des différents types de remplaçants, saisie de RSST... Le SNUDI-FO 51 a sollicité à plusieurs reprises un travail intersyndical, sans réponse du SE-UNSA, de la CGT ou de la FSU-SNUipp. Le syndicat poursuit son action pour défendre les conditions de travail des remplaçants et exiger la création de postes.

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 7

Remplacement

Pour le SNUDI-FO, c'est NON !

Dans l'**Aisne**, une pétition intersyndicale SNUDI-FO, FSU-SNUipp, UNSA, SGEN-CFGT lancée le 6 janvier 2026 a récolté plus de 400 signatures. Une campagne d'envoi de déclarations d'intention de grève sur de grandes périodes a été lancée (une à plusieurs semaines) afin de plonger les services dans l'incertitude de disponibilité des Titulaires remplaçants mettre la pression sur l'administration. Cette initiative a jeté un vent de panique sur certaines circonscriptions déjà en tension et en manque de remplaçants ! Parallèlement à cela, un rassemblement à l'initiative du SNUDI-FO de l'Aisne le 19 janvier lors dernier GT remplacement, rejoint par le SNUIPP-FSU a réuni une vingtaine de TR pour protester contre cette décision !

Dans les **Bouches-du-Rhône**, lors du CSA-SD du 12 décembre, le DASEN a soumis au vote un projet prévoyant, à compter du 1er septembre 2026, la création d'une brigade départementale unique issue de la fusion de toutes les brigades existantes, avec une zone d'intervention à l'échelle du département.

Ce projet est justifié par l'administration au nom du décret du 9 mai 2017, d'une prétendue optimisation de la gestion du remplacement et de la mutualisation des moyens. L'ensemble des organisations syndicales (SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT) a voté contre.

Malgré ce rejet unanime, le DASEN a refusé de formaliser par écrit ses engagements annoncés oralement (maintien des modalités de gestion actuelles, des zones d'intervention et des indemnités). L'intersyndicale a donc appelé à une journée de grève et de mobilisation le lundi 5 janvier, jour du CSA-SD de repli, et a quitté l'instance pour rejoindre les personnels mobilisés.



Lyon

Lors de l'AG de grévistes, les revendications ont été réaffirmées :
- abrogation du décret du 9 mai 2017,
- maintien des trois types de brigades existantes,
- création massive de postes de remplaçants,
- refus que la répartition des élèves avec des outils numériques (padlet ressources) deviennent des modalités « officielles » de remplacement. ■

Groupe de travail ministériel du 28 janvier

Mercredi 28 janvier, les organisations syndicales étaient conviées à un groupe de travail sur « l'amélioration du remplacement dans le premier degré » en présence du DGRH.

Le ministère annonce vouloir faire en sorte que les ressources de remplacement ne soient plus segmentées et que des viviers départementaux appelés « zones de remplacement départementales » soient créés, tout en disant que « cela n'exclut pas de créer des zones infra-départementales ».

Pour cela, le SNUDI-FO alerte sur l'intention du ministère qui prévoit le déploiement d'un nouveau logiciel informatique de gestion des remplaçants (qui n'a pas encore de nom) dès le mois de mars 2026 dans de premières académies (Toulouse et la Réunion), puis de façon progressive jusqu'en 2028 sur l'ensemble du territoire.

C'est une nouvelle attaque contre les gestions par circonscription des remplaçants et pourra justifier la fermeture de nouveaux postes de secrétaires de circonscription !

Le SNUDI-FO a rappelé la dégradation des conditions de travail qui en découlerait pour les personnels concernés, les économies qui seraient faites sur les primes REP et REP+, qui ne seraient plus annualisées pour les remplaçants, ou encore la crainte que les décharges pour les directeurs ne bénéficiant pas de décharge hebdomadaire soient encore moins bien assurées.

Alors que ce sont des milliers de journées chaque année non remplacées, pour le SNUDI-FO, le seul moyen d'améliorer le remplacement, c'est de créer des postes, et sûrement pas de dégrader les conditions de travail des personnels !

Le SNUDI-FO appelle les collègues à poursuivre ou à préparer dès maintenant la mobilisation pour faire entendre nos revendications :
- Maintien et retour des spécificités des différents types de remplaçants !
- Annulation des 1 891 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2026 et création de tous les postes nécessaires et notamment des postes de remplaçants ! ■

Lors de ce groupe de travail, le SNUDI-FO avait proposé aux autres organisations syndicales de lire une déclaration commune rappelant les revendications, proposition à laquelle elles n'ont pas répondu.

ECOLES : 1 891 SUPPRES

Le 1er ministre Lecornu, en utilisant l'antidémocratique article 49-3, en multipliant les tractations politiciennes avec en particulier les députés du Parti socialiste pour éviter la censure, est parvenu à présenter son budget 2026.

S'il fait la part belle aux crédits militaires – qui augmentent de près de 7 milliards d'€ – celui-ci s'acharne sur la Sécu, sur les droits de la population et des salariés, sur les services publics, sur l'hôpital public et en particulier sur l'Ecole publique.

Les dotations en postes pour chaque académie ont en effet été présentées lors du comité social académique (CSA) ministériel du 26 janvier, avant d'être légèrement modifiées par un message du ministère le 28 janvier.

Elles sont d'une violence inédite envers l'Ecole publique. Ce ne sont pas moins de 3 256 postes d'enseignants qui seront supprimés pour la rentrée 2026 : 1 365 dans le 2nd degré et 1 891 dans le 1er degré !

Mis à part la Guyane et Mayotte, toutes les académies sont frappées de plein fouet par les suppressions de postes : l'académie de Lille perd 245 postes, celle de Nancy-Metz 144, celle de Versailles 143, celle de Nantes 136, celle de Normandie 135, celle de Lyon 117, celle de Créteil 116…

L'année dernière, la résistance acharnée des personnels avec les parents d'élèves et souvent les élus locaux, parfois regroupés en comités de défense de l'Ecole publique, avait permis de sauver de nombreuses classes et avait ébranlé le dispositif ministériel. Il s'agit aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure !

Sans attendre les instances de carte scolaire, le SNUDI-FO appelle ainsi ses syndicats départementaux à réunir partout et sous toutes les formes possibles les personnels et les parents d'élèves pour préparer la résistance, pour préparer les blocages et les occupations d'école, les grèves, les rassemblements pour mettre en échec ce plan de destruction de l'Ecole publique. ■



Le Puy

Académie	Dotation rentrée 2026	Dotation rentrée 2025	Total rentrées 2025 et 2026
Aix-Marseille	**-36**	+39	+3
Amiens	**-84**	-29	-113
Besançon	**-53**	-32	-85
Bordeaux	**-99**	-20	-119
Clermont-Ferrand	**-49**	-31	-80
Corse	**-11**	-2	-13
Créteil	**-116**	-30	-146
Dijon	**-81**	-60	-141
Grenoble	**-85**	-13	-98
Lille	**-245**	-127	-372
Limoges	**-18**	-15	-33
Lyon	**-117**	-63	-180
Montpellier	**-75**	-10	-85
Nancy-Metz	**-144**	-64	-208
Nantes	**-136**	-34	-170
Nice	**-3**	+60	+57
Normandie	**-135**	-22	-157
Orléans-Tours	**-87**	-23	-110
Paris	**-83**	-110	-193
Poitiers	**-100**	-30	-130
Reims	**-97**	-64	-161
Rennes	**-86**	-20	-106
Strasbourg	**-54**	0	-54
Toulouse	**-94**	-22	-116
Versailles	**-143**	-30	-173
Guadeloupe	**-14**	- 22	-36
Guyane	**+42**	+35	+77
La Réunion	**-22**	0	-22
Martinique	**-14**	- 21	-35
Mayotte	**+82**	+80	+162
Total suppressions	**-1 891**	-470	-2 361

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 9

RESSIONS DE POSTES !

SNUDI FO

A afficher en salle des maîtres

Pôles d'appui à la scolarité : la double peine !

A la rentrée 2025, les 470 suppressions de postes du budget Bayrou s'étaient traduites par 5 000 fermetures de classes. Pour la rentrée 2026, c'est 4 fois plus de suppressions de postes qui sont actées… Cette saignée inédite sera aggravée par la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS). ■



Des PAS pour remettre en cause les droits des élèves à besoin particulier et aggraver les conditions de travail des personnels !

Cette saignée inédite sera aggravée par la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS). Un PAS est constitué d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé qui interviennent pour « coacher » les personnels confrontés à des situations ingérables dans leur classe en amont des notifications MDPH et qui gèrent les emplois du temps des AESH, autant d'enseignants et d'éducateurs spécialisés qui manqueront d'ailleurs dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les classes spécialisées pour prendre en charge les élèves.

Les PAS sont donc un dispositif de gestion et d'amplification de la pénurie visant à restreindre et contourner les notifications MDPH et à mutualiser toujours plus des AESH, taillables et corvéables à merci. Les PAS c'est : *« dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer… »*

Les personnels ne veulent pas des PAS : ils veulent que soient créées des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour les élèves qui en ont besoin, ils veulent la création de postes d'enseignants spécialisés qui interviennent directement auprès des élèves à besoin particulier, ils veulent le recrutement d'AESH sous statut à hauteur des besoins ! ■


Toulouse

Des PAS pour fermer 1 000 classes de plus !

Le ministère, plutôt que de créer des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, plutôt que de recruter des AESH sous statut entend généraliser ces PAS pour amplifier les économies sur le dos des élèves les plus fragiles.

480 PAS existent actuellement. Le ministère veut en créer 1 000 de plus à la rentrée et donc réserver 1 000 postes pour la mise en place de ces dispositifs. 1 000 postes qui provoqueront donc autant de fermetures de classes, en plus de celles générées par les 1 891 suppressions de postes du budget Lecornu.

Ainsi, par exemple, dans l'académie de Versailles, en plus des 143 suppressions de postes actées par le ministère, le rectorat indique que 82 postes seront utilisés pour mettre en place les PAS, ce qui signifie 82 fermetures de classes supplémentaires !

Les PAS c'est la double peine : d'une part l'aggravation des l'inclusion systématique et forcée et de ses conséquences destructrices pour les élèves et les personnels, et d'autre part un nouveau contingent insupportable de fermetures de classes. ■

Postes, inclusion systématique… Tout est lié !

Le SNUDI-FO revendique :
- L'abandon des 1 891 suppressions de postes dans les écoles et la création des postes nécessaires !
- L'abandon des PAS !
- La création des places nécessaires des les établissements sociaux et médico-sociaux !
- La création du nombre de postes d'AESH à hauteur des besoins, avec un statut de fonctionnaire et un temps plein de 24h !

Il invite les personnels à se réunir avec les parents d'élèves, avec les élus locaux, avec tous ceux qui veulent défendre l'Ecole publique pour prendre toutes les initiatives immédiates pour faire valoir toutes les revendications !

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 10

AESH

FO défend les revendications des AESH !

Le 7 janvier, le Sénat a rejeté une proposition de loi sur le statut des AESH. Le contenu du projet de loi présenté au budget était bien loin de satisfaire les revendications des personnels, laissant à l'employeur la possibilité de les faire travailler plus de 39 heures par semaine en multipliant leurs missions ou de les maintenir en temps incomplet imposé.

Les AESH veulent un statut, mais pas d'un statut qui ne les sort pas de la précarité ou les transforme en factotum des établissements ! Pourtant, même ce statut au rabais a été rejeté, au prétexte que cette mesure coûterait trop cher.

Ce que veulent les AESH :
- un vrai statut de fonctionnaire à 24 heures temps plein !
- l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation !
- la subrogation immédiate !
- l'octroi des jours de fractionnement,
- l'augmentation immédiate des salaires ! ■

Tarn

Les AESH de l'école Victor Hugo à Graulhet en grève !

Les AESH de l'école Victor Hugo à Graulhet sont en grève depuis le 26 janvier. Elles portent deux revendications : 8h30 d'heures d'accompagnement en plus pour pouvoir répondre à toutes les notifications des élèves de l'école et une mesure adaptée pour une élève en situation de handicap dont la scolarisation, à ce stade, met en danger tous ceux qui l'entourent y compris elle-même. Une Assemblée générale des grévistes du 26 janvier a décidé notamment d'un appel à la grève départementale et d'une manifestation à Graulhet le lundi 2 février pour soutenir les AESH et dénoncer l'inclusion à tout prix. Un premier rassemblement a eu lieu le 26 janvier en début d'après-midi avec tous les grévistes, les représentants des parents d'élèves, l'APE de l'école et FO.



Graulhet

Tout au long de la semaine, les AESH sont allées rencontrer leurs collègues, les enseignants et les professeurs de Graulhet pour leur expliquer ce qui se passe dans leur classe, pour discuter de la situation générale liée à l'inclusion sans moyens et les convaincre de s'associer à leur mouvement. Elles ont rencontré la mairie de Graulhet. Elles ont fait une demande d'audience auprès du Préfet. Elles ont régulièrement échangé avec les parents de l'école mobilisés. Elles ont médiatisé localement leur mouvement. Elles ont mis en place une cagnotte Leetchi en guise de caisse de grève.

Juste avant le début de leur grève, la DASEN leur répondait qu'elles pouvaient demander à changer d'affectation si elles rencontraient des difficultés dans leurs accompagnements et que, concernant leur demande d'heures en plus, l'ensemble des moyens en personnel AESH attribués au département étaient déployés sur le terrain.

Les AESH et l'équipe enseignante dénonçaient cette situation depuis le mois d'octobre par mails, RSST… Mais l'administration n'avait jamais répondu. Cependant, au bout du 2ème jour de grève, l'équipe de circonscription a commencé à s'agiter. L'IEN a rencontré tous les acteurs de l'école… sauf les AESH en grève.

A ce stade, les solutions proposées (intervention de temps en temps du RASED, possibilité de soutien via l'AESH référente, trinôme pour accompagner l'élève ; rien concernant la demande d'heures) ne répondent pas du tout aux demandes des AESH. Elles maintiennent donc leur mobilisation. Au bout d'une semaine de grève, la DASEN leur a proposé de les rencontrer mardi 3 février.

Le SNUDI-FO 81 accompagne au jour le jour ces 6 AESH.

Lundi 2 février, quelques écoles seront fermées. Beaucoup d'AESH du département seront en grève et en manifestation. Les parents seront mobilisés. La mairie de Graulhet participe à l'organisation de la manifestation. L'UD FO du Tarn a appelé tous les syndicats de FO à s'inscrire dans le mouvement. Et tout cela avec le soutien indéfectible du SNUDI-FO 81 et de la FNEC FP-FO 81.

Si les AESH et le SNUDI-FO 81 sont très soutenus par les personnels et les parents, les autres syndicats du Tarn sont loin de porter le mouvement. En effet, dans un communiqué intersyndical, la CFDT, UNSA, SUD, CGT et FSU ont dénoncé la façon dont le SNUDI-FO 81 aidait à mener la grève et les revendications posées. Cependant, ne pouvant nier l'impact de cette mobilisation dans les écoles, ces 5 organisations syndicales ont été obligées d'appeler à la grève et à la manifestation de lundi 2 février mais sur une plateforme revendicative générale.

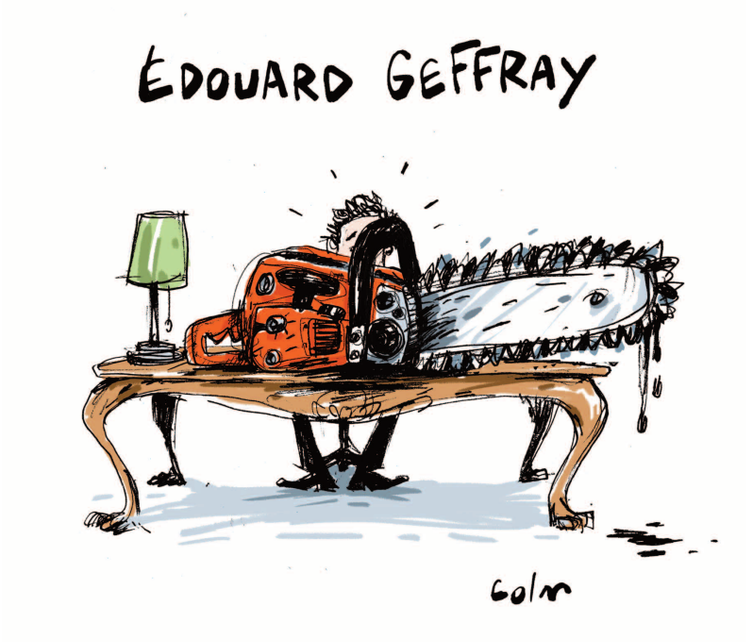
Les 6 AESH du Tarn sont déterminées ! En avant ! ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 11

Direction

Un décret qui aggrave la territorialisation

Dans une situation où le gouvernement Lecornu tente de faire passer coûte que coûte son budget de guerre pour l'année 2026, le 7ème ministre de l'Education nationale depuis 2022, Edouard Geffray, a proposé de modifier le décret n°2022-541 du 13 avril 2022 fixant le régime des décharges de service des directeurs d'école.



L'objectif de cette modification est de permettre une majoration des décharges de service de direction à la demande des mairies ou collectivités territoriales concernées, sous prétexte de *« conditions d'exercice spécifiques au sein des écoles résultant de l'organisation particulière de la ou des collectivités territoriales en charge des écoles publiques établies sur leur territoire. »*

Pour financer cette augmentation des décharges, le ministère impose une prise en charge par les communes ou collectivités territoriales au travers d'*« une convention »* conclue entre ces dernières et l'État qui *« fixe les modalités de la compensation financière versée par elles à l'Etat. »*

Depuis des années, le SNUDI-FO ne cesse d'exiger l'amélioration du régime de décharges de direction et l'instauration de décharges hebdomadaires dans toutes les écoles pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs ainsi que le fonctionnement des écoles.

Le ministère, plutôt que d'accéder nationalement à cette revendication, fait donc dépendre l'amélioration des décharges de direction d'une demande des municipalités ou collectivités territoriales, qui prendraient en charge cette majoration !

Un décret qui placerait les directrices et directeurs sous la tutelle des élus locaux !

Le ministère indique que ce décret permettrait de mettre en place un cadre légal pour rétablir à Paris des décharges complètes de direction en 2026. Il permettra aussi à d'autres communes de s'engouffrer dans cette possibilité dès la rentrée 2027 en proposant des « conventions » à l'Education nationale.

Aussi, lors du groupe de travail du 9 décembre 2025, les représentants du ministère ont indiqué que les conventions signées entre les mairies et l'Etat pourraient imposer une augmentation des missions des directrices et directeurs d'école, sous la tutelle des élus locaux.

Outre le fait que cette modification ouvre la voie à l'accentuation de la territorialisation de l'école, elle pourrait amener les DASEN à modifier les décharges de direction spécifiques qui existent actuellement dans les départements où il existe un régime de décharge de direction plus favorable que la norme nationale pour certaines écoles.

De la même manière, les IA-DASEN pourraient désormais demander l'accord des municipalités lorsqu'ils décident d'accorder à titre exceptionnel une décharge de direction à telle ou telle école en fonction d'un contexte particulier (fermeture de classe…)

Le SNUDI-FO exige une augmentation nationale des seuils de décharge… sans contrepartie !

Pour le SNUDI FO, sous prétexte de répondre à la problématique spécifique des écoles parisiennes, ce décret, en laissant la possibilité aux élus locaux de financer des décharges de direction supplémentaires en échange de nouvelles tâches imposées aux directrices et directeurs, est un pas supplémentaire franchi dans la territorialisation de l'Ecole publique !

Le SNUDI-FO demande donc que ce décret ne soit pas publié.

Le SNUDI-FO revendique :
- L'amélioration nationale des seuils de décharges de direction sans aucune contrepartie ! Pas une école sans décharge hebdomadaire !
- Le maintien de tous les régimes départementaux de décharges de direction dérogatoires qui seraient plus favorables que les seuils nationaux !
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique et de la remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants !
- L'abrogation de la loi Rilhac et de ses textes d'application ! ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 12

PSC

Protection sociale complémentaire :

La FNEC FP-FO est la seule organisation à ne pas avoir signé l'accord ministériel sur la PSC en santé à l'Éducation nationale.

Vendue comme une avancée sociale et une revalorisation, la PSC se révèle être une énième combine pour s'attaquer à la Sécurité sociale et favoriser la privatisation et le marché des assurances au détriment de notre santé :

• Appels d'offre ouverts aux mutuelles et aux assurances privées.
• Adhésion obligatoire pour les actifs au groupement MGEN – CNP Assurances qui a remporté le marché dans l'Éducation nationale.
• Retraités exclus de toute participation de l'État : la solidarité intergénérationnelle réduite à néant et un coût rédhibitoire pour les retraités et pensionnés les moins aisés.
• Santé et prévoyance jusqu'alors inclus dans la plupart des mutuelles, font l'objet de marché différents.
• Plus aucune garantie dépendance et obsèques (même moindre comme dans beaucoup de contrats actuels) qui deviennent uniquement des options coûteuses.

Pour le gouvernement sous couvert d'avancées, il s'agit de mettre en place une sécurité sociale à 3 étages : une sécurité sociale réduite à peau de chagrin avec de plus en plus de déremboursements, une complémentaire obligatoire, une surcomplémentaire ou des options auxquelles seuls les plus fortunés pourront souscrire.



C'est une grave remise en cause du principe de solidarité de la sécurité sociale de 1945 : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. ■

Gard

Motion adoptée par 79 collègues en stage syndical

Nous, enseignants et AESH du Gard, réunis avec la FNEC FP FO et le SNUDI-FO 30 le 27 janvier 2026, avons échangé sur la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), rendue obligatoire à compter du 1er mai 2026. À l'issue de ces échanges, nous dénonçons fermement l'accord ministériel du 8 avril 2024 relatif à la PSC.

Contrairement aux affirmations du ministère, cette réforme ne constitue en rien une avancée sociale ni un gain de pouvoir d'achat pour les personnels. Les éléments contenus dans l'accord et les simulations disponibles montrent que, selon les situations, les agents subiront soit un gain dérisoire, soit un coût équivalent, soit, et c'est le cas le plus fréquent, une augmentation significative du reste à charge, en particulier pour les familles, les agents à temps partiel, les contractuels et les personnels les plus précaires. Nous constatons que de nombreux collègues disposaient jusqu'à présent de contrats individuels ou mutualistes moins chers, mieux adaptés à leurs besoins et parfois plus protecteurs, notamment grâce à des garanties différenciées entre adultes et enfants. La PSC impose un contrat collectif unique, mettant fin à la liberté de choix et entraînant pour beaucoup une dégradation de la couverture ou une hausse des cotisations.

Nous dénonçons également le découplage santé / prévoyance, qui contraindra les agents à souscrire un ou plusieurs contrats supplémentaires pour maintenir un niveau de protection équivalent, alors que la prévoyance était souvent incluse dans les contrats existants. Ce choix alourdit mécaniquement la facture pour les personnels, sans amélioration des garanties.

L'adhésion obligatoire au volet santé constitue une remise en cause inacceptable du droit des agents à choisir leur protection sociale. Nous refusons cette obligation, qui s'apparente à un véritable racket organisé au détriment des personnels et de la Sécurité sociale. Au-delà des aspects financiers, nous affirmons que cette PSC s'inscrit dans une logique dangereuse de privatisation de la santé. En transférant une part croissante du financement vers les agents et en favorisant des opérateurs soumis à des logiques de marché, cette réforme porte atteinte aux principes fondateurs de la Sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. La santé n'est pas une marchandise, mais un droit fondamental.

Nous alertons enfin sur les conséquences pour les retraités et futurs retraités, exposés à des cotisations en forte hausse, sans aucune garantie de stabilité du régime ni de solidarité intergénérationnelle à long terme. Pour toutes ces raisons, nous revendiquons :
- l'abrogation de l'accord ministériel du 8 avril 2024 sur la PSC ;
- l'ouverture de véritables négociations respectueuses des intérêts des personnels ;
- le maintien de la liberté de choix en matière de protection sociale ;
- la défense et le renforcement de la Sécurité sociale, financée par le salaire différé.

Nous mandatons la FNEC FP-FO 30, le SNUDI-FO 30 pour proposer aux autres organisations syndicales représentatives du département de porter collectivement ces revendications auprès du ministère. ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 13

PSC

Il faut dénoncer l'accord et renégocier !

Prévoyance : où en est-on ?



1. Situation actuelle
À ce jour, les collègues adhérents à la MGEN bénéficient sur le même contrat :
• de la couverture santé,
• et d'une couverture prévoyance, qui permet notamment de compenser une partie de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie ordinaire.

2. Ce qui va changer avec la réforme de la PSC
À partir de mai 2026, ce fonctionnement prendra fin. Pour continuer à bénéficier d'une couverture prévoyance, il faudra adhérer à un contrat facultatif de prévoyance spécifique à deux options.
Les bénéficiaires seront les mêmes agents actifs que ceux couverts par la protection santé.
Ce contrat est prévu par les accords interministériels et ministériels que FO n'a pas signés.

3. Garanties : des informations au compte goutte
À ce jour ce que nous savons sur la couverture :
• l'option 1, que le ministère appelle le socle, mais qui reste une option couvre :
- l'incapacité mais uniquement du congé longue maladie et grave maladie (CLM/CGM) ;
- l'invalidité avec une compensation de la pension d'invalidité de 50 à 80% selon la catégorie, en attendant le nouveau régime qui doit entrer en vigueur en 2027 ;
- le décès par un capital (12 mois de traitement brut) équivalent à celui que verse l'État. Des interrogations se posent dès lors qu'un organisme de prévoyance versera un capital…
• l'option 2 couvre :
- l'incapacité des congés de maladie ordinaire (CMO) et de longue durée (CLD) ;
- éventuellement d'autres options d'invalidité ;
- les options de dépendance et d'obsèques ont été basculées vers le contrat santé ;
- l'accord interdit la couverture des jours de carence ;
- la baisse de 10% des rémunérations pendant le CMO n'est pas compensée non plus.

4. Tarification
• la tarification pour l'option 1 est de 0,95% du traitement brut, plus les primes et indemnité et autres éléments de rémunération à caractère permanent ;
• la tarification pour l'option 2 est de 0,63% de la même assiette ;
• il faudra donc débourser en plus de la PSC santé 1,58% du traitement brut ;
• l'employeur participera au financement à hauteur de 7 € par mois et par agent pour la 1ère option ;
• quelques estimations avec la participation employeur comprise :
Pour 1500 euros brut : 17 euros/mois pour les 2 options (7 +10)
Pour 2000 euros brut : 25 euros/mois pour les 2 options (12 + 13)
Pour 3000 euros brut : 40 euros/mois (21 + 19)

5. Déploiement au pas de course
• un courrier sera envoyé mi-janvier pour annoncer la mise en place prévoyance ;
• fin janvier/début février présentation offre ;
• entre les 26, 27, 30 et 31 mars un mail avec les précisions et le mode opératoire ;
• si l'agent décide d'adhérer, il appelle la MGEN qui le renseigne et lui envoie un devis si nécessaire ;
• la procédure de validation et de signature est dématérialisée ;
• aucun questionnaire ne sera nécessaire si l'agent souscrit durant les 6 premiers mois après la date de prise d'effet du contrat collectif facultatif (1er mai).

Véritable inquiétude ou filouterie ?

Le ministère continue de garantir le lancement de la prévoyance dans le cadre de la PSC au 1er mai. Pourtant, la MGEN s'adresse aux agents nouvellement affiliés au contrat santé collectif pour leur proposer un contrat individuel en prévoyance concurrent du contrat collectif qu'elle doit mettre en œuvre.

Avec une tonalité inquiétante, elle leur propose de transmettre leurs coordonnées bancaires afin de leur garantir la continuité de la couverture de la prévoyance de leur contrat actuel, sous couvert de possibles retards …

Pratique étonnante car le simple envoi de ces coordonnées SEPA entraine l'adhésion à un nouveau contrat individuel à partir du 1er mai avant même de pouvoir consulter le contrat collectif.

Dès lors, la question de l'articulation entre les deux contrats, le collectif lié à la PSC et l'individuel se pose.
Quelles démarches pour basculer de l'un à l'autre ? Quel délai pour éviter le questionnaire santé qui pourra entraîner une augmentation des tarifs ? Quand on comprend que les cas de dispense pour rester jusqu'à échéance du contrat de sa mutuelle actuelle s'appliquent également aux contrats actuels MGEN, pourquoi ne pas le faire savoir ? ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 14

Congrès

Congrès de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO

Le XX[ème] Congrès de la FNEC FP-FO (fédération nationale FO de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle) et le XV[ème] Congrès du SNUDI-FO (syndicat national FO unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, AESH et PsyEN du 1[er] degré) se sont tenus du 15 au 19 décembre à Angers.

A l'issue de riches discussions, les rapports d'activité de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO ont été largement approuvés et les résolutions, fixant les orientations de la fédération et du syndicat national, adoptées à la quasi-unanimité.

Les délégués ont notamment pu entendre les interventions de syndicalistes américains, italiens, anglais, ivoiriens... qui ont relaté leur combat contre la guerre et en défense des revendications.

A l'issue de ces Congrès, la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO sont plus que jamais déterminés à défendre les revendications face au budget de guerre du gouvernement Macron-Lecornu ! ■

Extraits des résolutions adoptées

S'organiser contre la marche à la guerre !

Le Congrès a entendu les délégations étrangères et constate que les problèmes posés dans tous les pays se ressemblent : marche à la guerre, destruction des acquis sociaux… Dans une situation d'accélération de la marche à la guerre sur tous les continents, le Congrès, profondément attaché à la paix, fait le constat que ce sont toujours les travailleurs qui en paient le prix : misère, famine, terreur, mort et désolation.

Mais la guerre est aussi utilisée, dans les pays qu'elle ravage comme dans ceux dont les gouvernements en sont complices, pour bafouer les droits et les libertés fondamentales et sacrifier les budgets sociaux, les services publics, la protection sociale collective…

Le Congrès partage la nécessité, réaffirmée par le dernier Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE), de lutter contre la privatisation de l'école, contre la militarisation de la jeunesse, pour la défense des droits démocratiques et syndicaux, pour le cessez-le-feu à Gaza, en Ukraine et partout ailleurs.

Le Congrès mandate les instances fédérales pour poursuivre et renforcer les relations avec d'autres organisations syndicales au plan international, dans la continuité du dernier Congrès mondial de l'IE et du meeting international contre la guerre. ■

Inclusion systématique : nouvelle initiative nationale !

L'inclusion scolaire systématique est une problématique de société, qui concerne tous les citoyens et salariés, et donc l'ensemble des adhérents FO.

Afin de donner cette dimension à la mobilisation engagée par la FNEC FP-FO en novembre 2023, le Congrès donne mandat à la commission exécutive fédérale pour organiser dans les prochaines semaines, en lien avec la confédération, les unions départementales et les syndicats Force Ouvrière des secteurs du social, du médico-social et de la santé, une nouvelle initiative nationale sur la base de ces revendications, si possible dans l'action commune, par la grève, avec comme première étape une nouvelle manifestation nationale à Paris. ■

Abrogation de la réforme des retraites !

Le Congrès considère que la prétendue « suspension » de la réforme des retraites, inscrite dans le PLFSS 2026, est en réalité la validation de l'application de la réforme des retraites à 64 ans, seulement décalée d'un an, alors que des millions de travailleurs ont manifesté depuis 2023 pour exiger l'abrogation de cette contre-réforme.

Cette prétendue « suspension » de cette contre-réforme contenue dans le projet de budget Lecornu n'est donc qu'une arnaque destinée à maintenir en place le gouvernement à travers des arrangements politiques. Ce décalage de l'application de la réforme de 2023 s'accompagne de mesures d'austérité telles que toutes et tous seront perdants.

Le Congrès entend regrouper les personnels et chercher l'action commune sur la base des revendications sur lesquelles des millions se sont mis en grève et en manifestation en 2023 et en 2019 : abrogation de la réforme Macron-Borne, ni retraite par points ni capitalisation ; retrait du budget Macron-Lecornu. ■

Préparons la mobilisation contre les supppressions de postes du budget Macron-Lecornu !

A ce titre, le SNUDI-FO revendique l'abandon des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2026 (1 891 dans le 1[er] degré), le refus des fusions d'écoles et toute fermeture d'école notamment en milieu rural. Le Congrès revendique la création de tous les postes nécessaires.

Le Congrès se félicite de la mobilisation constante des syndicats départementaux pour exiger l'arrêt des fermetures de classes seuls ou dans l'unité syndicale, aux côtés des parents d'élèves et avec souvent des élus locaux, parfois regroupés en comités…

Il invite les syndicats à prendre toutes les initiatives nécessaires dans l'action commune, y compris avec les parents d'élèves et en cherchant le soutien des élus pour faire aboutir ces revendications en faisant exploser le cadre imposé par le ministre et les DSDEN sur la carte scolaire et les postes. ■

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 15

Congrès

Les instances du SNUDI-FO

Le Bureau national du SNUDI-FO (élu par le Congrès)

Virginie Alvarez, PE, 21
Christelle Arator, PE, 11
Salama Kala Attoumani, PE, 976
Amandine Becker, PE, 81
Luc Bénizeau, PE, 94
Laurent Benoist, PE, 72
Mickaël Bezard, PE, 35
Clément Bozon, PE, 01
Dominique Brochart,PE, 974
Annick Camalet,PE, 31
Eric Chabot, PE, 79
Marie-Laure Chavoix, AESH, 63
Céline Chopin, PE, 29
Nathalie Chovet, PE, 43
Simon Claerebout, PE, 40
Nicolas Duquerroy, PE, 63
Hugues Emmerich, PE, 93
Cathy Gadbin, PE, 49
Stève Gaudin, PE, 53
Christine Godart, AESH, 62
Marie Horville, PE, 75
Marine Job, PE, 76
Erwan Kratz, PE, 57
Matthieu Laguette, PE, 27
Christophe Lalande, PE, 31
Blaise Laurent, PE, 84
Yannick Lefébure, PE, 67
Isabelle Lenoir, AESH, 03
Noémie Le Bastard, PE, 37
Delphine Marent, PsyEN, 27
Véronique Maury, PE, 93
Virginie Mazille, PE, 71
Franck Neff, PE,13
Laure Pellet, PE, 30
Sabine Raynaud, PE, 34
Edeline Reix, PE, 78
Matthieu Risse, PE, 57
Lucas Romain, PE, 89
David Roussel, PE, 91
Lucie Rozanès,PE, 62
Julien Schneider, PE, 02
Vincent Sermet, PE, 95
Frédéric Simon, PE, 971
Jean-Pierre Simoulin, PE, 60
Camille Tastet, PE, 33
Laure Vincent, PE, 80
Mélody Volay, PE, 69
Frédéric Volle, PE, 69
Anne Yziquel, PE, 44



Le BN élu au Congrès d'Angers

Le Secrétariat national (élu par le Bureau national)

Frédéric Volle, secrétaire général
Véronique Maury, trésorière nationale
Nicolas Duquerroy, secrétaire général adjoint
Christophe Lalande, secrétaire général adjoint
Matthieu Laguette, trésorier national adjoint
Virginie Alvarez
Hugues Emmerich
Edeline Reix
Matthieu Risse
Vincent Sermet
Camille Tastet

La commission de contrôle des comptes (élue par le Congrès)

Cindy Chevillard, 89
Lydie Jonville, 01
Christine Lassalle, 78
Agnès Prédal, 31
Mathieu Richard, 21

La commission des conflits (élue par le Congrès)

Pascale Ballereau, 31
Adam Bricard, 62
Pascal Gasquet, 30
Sylvain Genevier, 26
Pascale Grande, 42
Marc Guyon, 40
Yvan Moquette, 37
Guy Thonnat, 43

458 Journal février 2026_ES en A4 06/02/2026 08:27 Page 16

Education prioritaire

Pas de révision de la carte avant les présidentielles

Les représentants du ministre ont indiqué lors d'une bilatérale avec la FNEC FP-FO que la carte de l'Education prioritaire ne serait pas revue avant les élections présidentielles de 2027.

Le ministre souhaite donc porter son attention de manière transitoire sur des situations qu'il juge « aberrantes », donc des établissements hors éducation prioritaire avec des indices de position sociale (IPS) très faibles.

Il a transmis aux organisations syndicales une liste de 21 collèges et de 66 écoles non situés en Education prioritaire et qui bénéficieraient donc de cette « attention particulière » du ministère.

Les dispositions concernant ces écoles consisteraient selon le dossier de presse ministériel en :
« - une attention particulière portée au nombre d'élèves par classe ;
- une possibilité, en primaire et élémentaire et sur projet pédagogique, d'un poste de professeur des écoles supplémentaire ;
- une indemnité pour mission particulière, transitoire dans l'attente de la révision globale de la carte de l'éducation prioritaire, pour tous les professeurs d'école et de collège ;
- une bonification RH mobilité, à partir de trois ans d'exercice »



Bref, des engagements très vagues, aucune garantie de baisse des effectifs, encore moins de versement de l'indemnité REP ou REP+ pour des écoles connaissant pourtant de grandes difficultés ! Et pour un grand nombre d'écoles non listées par le ministère... rien du tout ! Au contraire, bon nombre d'écoles, en éducation prioritaire ou pas, subiront de plein fouet les 1 891 suppressions de postes décidées par le ministère, auxquelles il faut rajouter 1 000 postes réservés pour mettre en place les pôles d'appui à la scolarité !

Le SNUDI-FO continuera de faire valoir les revendications des personnels et termes de postes, de pouvoir d'achat et de conditions de travail ! ■

Les écoles dans des « situations aberrantes » listées par le ministère

GARD : école élémentaire ROMAIN ROLLAND (ALES), école élémentaire LANGEVIN WALLON (ALES), école maternelle ROMAIN ROLLAND (ALES)

HERAULT : école élémentaire EDOUARD HERRIOT (BEZIERS), école élémentaire CASIMIR PERET (BEZIERS), école maternelle EDOUARD HERRIOT (BEZIERS), école élémentaire SEVIGNE (BEZIERS), école élémentaire PINTAT LES OISEAUX (BEZIERS), école élémentaire PELLISSON (BEZIERS), école élémentaire LOUIS MALBOSC (BEZIERS), école maternelle PELLISSON (BEZIERS)

LOIRE : école élémentaire CENTRE 2 (SAINT-ETIENNE), école élémentaire SOLAURE (SAINT-ETIENNE), école élémentaire JULES FERRY (SAINT-ETIENNE), école élémentaire GUIZAY (SAINT-ETIENNE), école élémentaire LES CORDES (FIRMINY), école élémentaire LE MAS (FIRMNIY), école élémentaire FAYOL (FIRMINY), école élémentaire LA TARDIVE (FIRMINY), école élémentaire STADE (FIRMINY)

LOIRET : école élémentaire MOLIERE (ORLEANS)

MEURTHE-ET-MOSELLE : école élémentaire PIERRE BROSSOLETTE (VANDOEUVRE-LES-NANCY), école élémentaire CHARMOIS (VANDOEUVRE-LES-NANCY), école maternelle PIERRE BROSSOLETTE (VANDOEUVRE-LES-NANCY)

MOSELLE : école élémentaire EMILIE DU CHATELET (METZ), école élémentaire BELLECROIX J. MONNET (METZ), école élémentaire BORNY LES BORDES (METZ)

NORD : école élémentaire VICTOR HUGO (MERVILLE), BEZEGHER (MERVILLE)

PAS-DE-CALAIS : école élémentaire SEVIGNE-VAUXHALL (CALAIS), école élémentaire LOUISE POLLET (CALAIS)

PUY-DE-DÔME : école élémentaire CHANTERANNE (CLERMONT FERRAND), école élémentaire FERDINAND BUISSON (CLERMONT FERRAND), école élémentaire MICHELET (CLERMONT FERRAND), école maternelle CHANTERANNE (CLERMONT FERRAND), école maternelle FERDINAND BUISSON (CLERMONT FERRAND), école maternelle MICHELET (CLERMONT FERRAND), école élémentaire GEORGE SAND (CLERMONT FERRAND), école maternelle GEORGE SAND (CLERMONT FERRAND)

PYRENEES-ORIENTALES : école élémentaire RIGAUD (PERPIGNAN), école élémentaire ANATOLE France (PERPIGNAN), école maternelle VERTEFEUILLE (PERPIGNAN), école maternelle ANATOLE France (PERPIGNAN), école maternelle VERTEFEUILLE(PERPIGNAN)

HAUT-RHIN : école élémentaire LES JONQUILLES (ILLZACH), école maternelle LES JONQUILLES (ILLZACH)

RHÔNE : école élémentaire JEAN JAURES (GIVORS), école élémentaire GABRIEL PERI (GIVORS), école élémentaire SIMONE VEIL (GIVORS), école maternelle EDOUARD HERRIOT (GIVORS)

ESSONNE : école élémentaire JACQUES CARTIER (EVRY COURCOURONNES), école élémentaire BOIS GUILLAUME (EVRY COURCOURONNES), école élémentaire CHAMPS ELYSEES (EVRY COURCOURONNES)

SEINE-SAINT-DENIS : école élémentaire JEAN JAURES (LE BOURGET), école élémentaire JEAN MERMOZ (LE BOURGET), école élémentaire JACQUELINE AURIOL (LE BOURGET), école maternelle JEAN MERMOZ (LE BOURGET), école élémentaire LUCIE AUBRAC (DUGNY), école élémentaire PAUL LANGEVIN (DUGNY), école élémentaire HENRI WALLON (DUGNY)

GUADELOUPE : école élémentaire FERNANDE BONCHAMPS (POINTE-A-PITRE), école maternelle FERNANDE BONCHAMPS (POINTE-A-PITRE), école élémentaire BESSON (LES ABYMES),

MARTINIQUE : école élémentaire EMILIE FORDANT DESCLIEUX (FORT-DE-FRANCE), école élémentaire RAVINE BOUILLE EMILE NABETI (FORT-DE-FRANCE), école maternelle RAVINE BOUILLE EMILE NABETI (FORT-DE-FRANCE)